



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BLOSSOM PROTECT***

de la société SAN Agrow Holding GmbH

enregistrée sous le n°2021-1481

La modification des informations déclarées (notification d'une modification administrative d'une source de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	BLOSSOM PROTECT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SAN Agrow Holding GmbH Industriestraße 21 3130 Herzogenburg Autriche
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	2500000000 UFC/g - <i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14941 2500000000 UFC/g - <i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14940
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique, compte tenu de la confidentialité des données
Numéro d'intrant	2100039
Numéro d'AMM	2110079
Fonction	Bactéricide, fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 26/04/2022

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

 D7F05C1BB83743A...